

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

ÉDITION SUPPLÉMENTAIRE

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.
S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un dignitaire dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nomination dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant promotion d'un dignitaire dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant dissolution du Conseil National.
Arrêté ministériel portant dissolution du Conseil Communal.
Arrêté ministériel portant nomination des Membres de la Délégation Spéciale prévue à l'article 93 de la Loi sur l'Organisation Municipale.
Arrêté ministériel portant convocation des électeurs.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Société de Conférences. — La Civilisation Egéenne, par M. Prat.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Il Barbiere di Siviglia ;
Hélène en Égypte.
Festival Berlioz-Listz.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1011.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Maréchal de France Louis Franchet d'Espérey est nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le dix-huit février mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1012.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Baron Jacques Pieyre, Conseiller d'Ambassade, Consul Général de France à

Monaco, est nommé Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt février mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1013.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Son Eminence le Cardinal Eugène Pacelli, Secrétaire d'Etat de S. S. le Pape, est promu à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt et un février mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1014.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés Grands-Officiers de l'Ordre de Saint-Charles :

S. Exc. M^{sr} Caccia Dominioni, Maître de Chambre de S. S. le Pape ;

S. Exc. M^{sr} Joseph Pizzardo, Secrétaire de la Congrégation des Affaires Ecclésiastiques Extraordinaires au Vatican ;

S. Exc. M^{sr} Alfred Ottaviani, Substitut du Secrétaire d'Etat de S. S. le Pape.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt et un février mil neuf cent trente.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

LOUIS.

N° 1015.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand-Officier :

M. le Contre-Amiral Charles Drujon, Commandant la 1^{re} Flottille de Torpilleurs de la 1^{re} Escadre de la Marine française ;

Commandeurs :

M. le Capitaine de Frégate Jean Cadart, Commandant le Contre-torpilleur *Valmy* de la Marine française ;

M. le Capitaine de Frégate Jacques Bouxin, Commandant le Contre-torpilleur *Jaguar* de la Marine française ;

Officier :

M. le Capitaine de Corvette Paul Constantin, Commandant en second le Contre-torpilleur *Jaguar* ;

Chevalier :

M. l'Enseigne de Vaisseau Albert de Girodon, Officier d'Ordonnance du Contre-Amiral commandant la 1^{re} Flottille de Torpilleurs de la 1^{re} Escadre de la Marine française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt et un février mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1016

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 27 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Considérant que des divisions profondes existent au sein du Conseil National ;

Considérant qu'un pareil état de choses, en se prolongeant, serait de nature à compromettre gravement les intérêts de la Principauté ;

Notre Conseil d'Etat entendu ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Le Conseil National est dissous.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-trois février mil neuf cent trente.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTES MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 92 de la Loi n° 30, du 3 mai 1920, sur l'Organisation Municipale ;

Considérant que des divisions profondes existent au sein du Conseil Communal ;

Considérant qu'un pareil état de choses, en se prolongeant, serait de nature à compromettre gravement les intérêts de la Principauté ;

Vu l'avis du Conseil d'Etat en date du 22 février 1930 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 23 février 1930 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le Conseil Communal est dissous.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois février mil neuf cent trente.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 93 de la Loi n° 30 du 3 mai 1920, sur l'Organisation Municipale ;

Vu Notre Arrêté en date de ce jour, portant dissolution du Conseil Communal ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 23 février 1930 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont nommés Membres de la Délégation Spéciale prévue par l'article 93 de la Loi sus-visée :

MM. Alexandre Noghès, Trésorier Général des Finances ;

Louis Notari, Ingénieur des Travaux Publics ;

MM. Charles Aurégia, Contrôleur de l'Emploi des Fonds ;
Fulbert Aurégia, Architecte des Bâti-
ments Domaniaux ;
Paul Marquet, Sous-Directeur de l'En-
registrement.

ART. 2.

M. Alexandre Noghès est nommé Président de la dite Délégation.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois février mil neuf cent trente.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu les Ordonnances Constitutionnelles des 5 janvier 1911 et 18 novembre 1917 ;

Vu la Loi n° 30, du 3 mai 1920, sur l'Organisation Municipale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 23 février 1930 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Les électeurs monégasques sont convoqués le dimanche 30 mars 1930, à l'effet d'élire les quinze Membres du Conseil Communal.

ART. 2.

Les électeurs voteront à la Mairie de Monaco.

ART. 3.

Le scrutin aura lieu sans interruption, de 8 heures à 17 heures.

Le dépouillement se fera au Bureau de vote où les résultats seront immédiatement proclamés ; ils seront ensuite affichés à la porte de la Mairie.

Les résultats, procès-verbaux et bulletins annexés seront enfermés dans l'urne et transportés sans délai au Gouvernement où ils seront conservés jusqu'à l'expiration du délai prévu pour les réclamations.

ART. 4.

En cas de ballottage, le second tour de scrutin aura lieu le dimanche 6 avril 1930.

ART. 5.

Le Président de la Délégation Spéciale Communale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-trois février mil neuf cent trente.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

ÉCHOS & NOUVELLES

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Comme ses précédentes conférences de préhistoire, celle que M. Prat a faite sur « La Civilisation Egéenne » mercredi soir, a obtenu beaucoup de succès. Un public nombreux, très attentif était venu l'entendre avec le plus grand plaisir.

Après avoir rappelé que la Crète préhistorique n'était guère connue, il y a environ trente ans, que par les légendes du Labyrinthe et du Minotaure, M. Prat montre que c'est surtout à l'anglais Sir Arthur Evans que nous devons nos renseignements précis sur la civilisation égéenne. De 1900 à 1905, par une série de campagnes de fouilles crétoises

qui font époque dans l'archéologie, fut remise au jour toute une société dont l'existence commença au VI^{me} siècle avant Jésus-Christ et qui, de progrès en progrès, atteignit son apogée au XI^{me} siècle, pour décliner et disparaître au premier.

Ce qui frappe le plus dans cette civilisation, c'est le sens esthétique les commodités de la vie privée, la richesse de la production et des échanges, la forte constitution de la famille et du gouvernement, la profondeur et la variété de la vie religieuse.

Cette première civilisation méditerranéenne dont le centre est la Crète, dont le foyer est Cnosse, se précise et se situe désormais dans l'histoire ; elle apparaît comme étant le berceau de la civilisation grecque.

Les explications très claires et très documentées fournies par le conférencier sur le costume, la maison, la vie sociale ou religieuse, les jeux, l'art, l'écriture et la langue des égéens, ont produit une vive impression sur les auditeurs.

De magnifiques clichés et un fort joli film ont agréablement accompagné cette excellente conférence qui a été très chaleureusement applaudie.

Le Tribunal Correctionnel, dans ses audiences des 11 et 18 février 1930, a prononcé le jugements suivants :

V. J.-A., officier de cuisine, né le 19 mars 1910, à Menton (A.-M.), demeurant à Monte-Carlo. — Infraction à la Police des chemins de fer : 50 francs d'amende.

F. A.-M.-J., épouse S. A., née le 11 juin 1898, à Eluras, province Cagliari (Italie), domiciliée à Milan, demeurant actuellement à Nice. — Emission frauduleuse de chèque : huit jours de prison et 25 francs d'amende (par défaut).

R. J.-J.-R., typographe, né le 21 mars 1909, à Jujurieux (Ain), demeurant à Monaco. — Infraction à la Police des chemins de fer : 100 francs d'amende (par défaut).

L. E., mécanicien, né le 24 janvier 1889, à Zurich (Suisse), demeurant à Monte-Carlo. — Abus de confiance : huit jours de prison et 25 francs d'amende.

C. M., s'étant dite dactylographe, née le 15 avril 1845, à Perth (Australie), demeurant à Monte-Carlo. — Vol : huit mois de prison (avec sursis) et 50 francs d'amende.

F. J., laitier, né le 20 février 1888, à Trinità, province de Cuneo (Italie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin. — Tromperie sur la qualité d'une marchandise (lait) : huit jours de prison et 100 fr. d'amende (par défaut).

LA VIE ARTISTIQUE

THEATRE DE MONTE-CARLO

Il Barbieri di Siviglia

Il Barbieri di Siviglia est si souvent représenté, ici, qu'il devient assez difficile, quand on a à en parler, de ne point imiter le paysan de Molière qui dit toujours la même chose, parce que c'est toujours la même chose.

Proclamer pour la centième fois que l'opéra de Rossini est un chef-d'œuvre, à quoi bon ?

Tout le monde en convient et nul n'y contredit,

Rossini, écrit un jour : « la musique est un art fugitif ; ce qu'admirait un siècle, un autre siècle le dénigre, et le courant de la mode entraîne bien souvent avec lui ce qu'une génération croyait impérissable. »

Philosophiques paroles prouvant combien sont peu enclins à croire à la durée de leurs œuvres les plus illustres maîtres.

Et comme il voyait juste, Rossini, si l'on veut, seulement se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps triomphaient des musiciens dont on ne joue plus, ou presque jamais, les ouvrages, et dont les noms sont à peu près oubliés !

Mais si les Meyerbeer, les Auber, les Halévy, les Adam, les Maillart, les Victor Massé, etc., ne jouissent plus des faveurs du public (ce qui est regrettable pour

Auber, de qui les productions légères et charmantes ne méritent pas le discrédit dans lequel elles sont tombées), Rossini, vieux de plus d'un siècle, est « jeune encore de gloire et d'immortalité ». C'est qu'il avait du génie, Rossini, alors que tant d'autres, jadis follement adulés, n'avaient que du talent.

Or, le talent passe, le génie reste.

Avec *Guillaume Tell* et *Il Barbiere di Siviglia*, Rossini n'a pas à redouter les arrêts de la postérité.

Ce sont des œuvres devant lesquelles on s'incline en toute sincérité et ferveur d'admiration.

Au reste, devant quel ouvrage s'inclinerait-on avec plus de joie que devant ce *Barbiere di Siviglia*, incroyablement inspiré, verdissant, de si capricieuse belle humeur, plein de grâce, d'esprit et de distinction, miracle d'invention mélodique et comique, exultant de vie et de fraîcheur, regorgeant de délices ?

Le rôle de Rosina, que la Patti rossignola comme jamais cantatrice ne le rossignola depuis, fut interprété par la très adroite M^{lle} Maria Gentilli avec une voix, au médium peu étoffé, ne redoutant pas les notes hautes ; aussi cascades, cocotes, fusées de notes, ports de voix, gargouillades, tenues de sons, etc., ne sont-elles que jeux d'enfant pour M^{lle} Gentilli, laquelle accomplit avec sûreté, tranquillité et complaisance les plus redoutables acrobaties vocales.

Vous jugez du succès remporté par M^{lle} Gentilli.

M. Cérésol joua et chanta Figaro avec un juste sentiment musical et une vive intelligence scénique. Il fut fort apprécié et copieusement applaudi. M. Marc-Reisen amusa beaucoup et plus encore en Don Bazilio, dont il pousse la charge aux extrêmes limites de la farce, accaparant d'autorité l'intérêt au détriment des autres personnages. Ainsi compris et rendu — comme d'ailleurs il était compris et rendu magistralement par Chaliapine — le personnage déséquilibré quelque peu l'harmonie de la pièce. Il apporte dans l'interprétation, qui ne peut se départir d'une certaine retenue dans la bouffonnerie, une note d'outrancière bulesquerie et de pitrerie éperdue, dont, à n'en pas douter, une bonne partie du public semble fort friande, mais, qui, pourtant, n'a qu'un médiocre rapport avec la musique parfumée de distinction de Rossini et avec l'esprit et le genre de comique de l'œuvre. Mais c'est là une opinion solitaire, sans importance.

M. Reisen souleva des ouragans de bravos, voilà qui est indubitable. Nombre de gens étaient malades de rire au point que les médecins furent sur les dents toute la soirée. M. Marvini, en Bartolo, se fit aussi apprécier que M. Ederlé dans le rôle d'Almaviva qu'il chante avec facilité et non sans goût.

L'orchestre, sous les ordres de M. Steiman, s'acquitta de sa tâche de louable façon. Et tout marcha à souhait.

Hélène en Egypte

Il n'y eut guère de vie plus mouvementée que celle vécue par la célèbre Hélène, fille de Leda et de Zeus métamorphosé en Cygne. Choisie par Aphrodite pour récompenser Paris qui, sur le mont Ida, dans un match de beauté, l'avait préférée à Pallas-Athéné et à Héra, Hélène a été en réalité une victime de la déesse de Cythère, obligée qu'elle fut de porter le joug de l'amour en passant de main en main, résignée et inconsciente, parmi les héros du cycle homérique.

D'après une tradition, contraire à celle adoptée par l'immortel aveugle des Cyclades, Paris n'aurait emporté à Troie que le fantôme de l'épouse de Ménélas. La véritable Hélène, réfugiée en Egypte, y aurait attendu la fin du siège. Euripide adopta cette tradition pour composer la tragédie d'*Hélène*.

Hélène inspira plusieurs compositeurs allemands et italiens. Deux opéras allemands du nom d'*Hélène*, musique de Keyser et de Gyrowetz, furent représentés l'un à Hambourg (1709) l'autre à Vienne (1830) ; deux opéras, également allemands, portant le titre : *Hélène et Paris*, musique de Heinichen et de Winter ont été joués à Leipzig (1709) et à Munich (1780). Les maîtres italiens Bontempi, Orlandini, Casella, Manza et Coletta écrivirent des opéras dont *Paride* était le héros ; le *Brandebourg*, en 1662, Venise, en 1720, Naples, en 1790, Venise, en 1706, en eurent la primeur.

Enfin, deux œuvres de genre et de signification d'art aussi différents qu'il est possible de l'imaginer, s'imposèrent à l'admiration et au rire des publics du XVIII^e et du XIX^e siècles : *Paride et Helena*, paroles de Calzabigi, musique de Glück ; *la Belle Hélène*, paroles de Meilhac et Halévy, musique d'Offenbach.

La pièce de M. Hoffmannshall, illustrée de musique par M. Richard Strauss, se passe en Egypte comme son titre l'indique. Le sujet n'est précisément ni dramatique ni comique ; c'est une invention d'une simplicité accusée, quasi amorphe.

La musique, écrite par M. Richard Strauss sur le livret, entaché de monotonie et plutôt quelconque, d'*Hélène en Egypte*, est, particulièrement dans le premier acte, d'une compréhension moins laborieuse que celle de *Salomé*,

par exemple. La mélodie y est claire, nombreuse, et l'on peut en suivre le développement, sans que l'attention arrive au dernier degré de l'exténuation. Il est d'ailleurs absolument remarquable et d'une supérieure musicalité, ce premier acte. La déclamation (est-ce déclamation qu'il faut dire ?) d'Aïthra au lever du rideau, la scène d'Hélène et d'Aïthra devant le miroir sont des pages dignes de l'admirable musicien. Mais ce qui est d'un suprême ravissement, c'est le *sommeil*, le *réveil* d'Hélène et le *trio* qui termine l'acte, *trio* exhalant, par instants un parfum de filles-fleurs.

Pendant qu'Hélène repose sur sa couche inondée de lumière, un cor emparade de ses sons poétiquement étouffés le blond sommeil de la créature sans pair. En la circonstance, le cor est bien un cor enchanté. Et quelle grâce dans le réveil ! Comme en entendant Hélène murmurer à son mari de chastes, douces et enveloppantes phrases, comme l'on s'explique l'émerveillement du guerrier héroïque, et comme l'on comprend que, sans résistance, Ménélas suive, où elle entend le conduire, l'ineffable séductrice. Quel mortel serait assez sot pour ne pas imiter le souverain de Sparte, si pareille occasion se présentait jamais à lui ?

Le second acte, d'expression plus cherchée, tout retentissant de cris, est d'une audition moins agréable. Il faut reconnaître que cette partie du livret n'offrirait au musicien que de chichés prétextes à la manifestation de son inspiration. Sans consistance, heurtée, embroussaillée d'épisodes inutiles, l'action y agonise de banalité.

L'orchestre, ainsi que toujours chez M. Richard Strauss, est d'une incroyable richesse de couleurs et de rythmes, d'une invraisemblable ingéniosité de combinaisons harmoniques et instrumentales. Et quelle maîtrise dans la trituration, dans la manipulation des sonorités ! Quelle autorité dans le faire !

Ah ! oui, M. Richard Strauss est un maître pour qui l'art orchestral est sans mystère !

M^{lle} Marisa Ferrer, belle à faire damner les guerriers des temps les plus antiques et, aussi, ceux des temps les plus modernes, interpréta le rôle d'Hélène en artiste de race qu'aucune difficulté n'effraie. Elle n'eut pas un moment de faiblesse. Ce n'est pas là une simple constatation que nous faisons, mais bien un compliment que nous adressons à l'intelligente et vaillante artiste. Car la musique de M. Strauss a de telles exigences vocales que l'on se demande parfois si elle n'exécède pas les forces des chanteurs qui doivent en exprimer les magnificences.

M^{lle} Tirard tint avec un courage à nul autre comparable et non sans distinction le personnage d'Aïthra. De même que son éminente camarade, M^{lle} Ferrer, elle fut fort appréciée et fréquemment applaudie.

M. Faniard, à qui incombait l'écrasante charge d'incarner Ménélas, fit montre d'une résistance à toute épreuve. Si après s'être prodigé sans compter et après avoir fait une telle dépense de cris, M. Faniard a réussi à ne point être aphone, c'est que vraiment il est de la lignée de ces héros dont Homère disait qu'ils étaient « habiles à pousser le cri de guerre ». M. Faniard a tenu jusqu'au bout son formidable rôle. On ne saurait trop le féliciter du talent qu'il y déploya. Pourtant qu'il ne se risque pas trop souvent dans semblable aventure. Il pourrait y compromettre gravement sa voix. Et ce serait dommage.

L'opéra de M. Richard Strauss, fut l'objet de la part de la direction de soins particulièrement artistes. Décors splendides et mise en scène féerique. Ce fut un enchantement des yeux.

L'orchestre, sous la direction de M. Steiman, mérita tous les éloges.

A. C.

FESTIVAL BERLIOZ-LISZT

En un *Festival*, qui attira en foule d'enthousiastes auditeurs, on exécuta un important fragment symphonique du *Roméo et Juliette* de Berlioz et la *Faust-Symphonie* de Liszt. Ce fut un magnifique régal d'art. Berlioz ! Liszt ! Quoi de plus grand et de plus original dans la musique ?

Le fragment de *Roméo et Juliette*, qu'on ne cesse de jouer dans les concerts, est assurément fort admirable ; mais quand se décidera-t-on à donner la *Symphonie dramatique* en entier ? Exécutée pour la première fois le 24 novembre 1839, c'est à peine si elle est connue du public. Et ce n'est certes pas l'une des moindres œuvres de Berlioz si l'on en croit nombre de vrais connaisseurs, lesquels, estiment que dans *Roméo et Juliette* le puissant artiste a mis le meilleur de son génie.

Berlioz qui n'eut pas de chance durant sa vie, bien qu'exalté maintenant, est encore fréquemment martyrisé dans ses œuvres.

On donne continuellement la *Damnation de Faust*. Pourquoi l'*Enfance du Christ* et *Roméo et Juliette*, ces

deux chefs-d'œuvres du plus grand des musiciens français, ne jouissent-ils pas de la même faveur ?

M. Paul Paray dirigea à merveille les belles et inspirées pages de Berlioz.

La *Faust-Symphonie* reçut le baptême des applaudissements le 5 septembre 1857 à Weimar. Cette composition de vaste envergure est une façon de Triptyque sonore, une synthèse musicale où, dans les trois parties, sont évoquées les images de Faust, de Marguerite et de Méphistofélès, où les caractères si différents des personnages sont tracés avec le plus superbe relief. « Je suis celui qui cherche » dit l'homme. « Je suis celui qui aime » dit la femme. « Je suis celui qui nie » dit le diable. Et, à la fin, en manière de conclusion, une voix de ténor et les chœurs proclament la suprématie de l'Éternel féminin. Il est peu de pages d'un grandiose aussi suggestif que les pages qui constituent la première partie. Là, Faust, pris en l'intimité de ses anxiétés, de ses désespérances et de ses aspirations, est peint magistralement ; puis, le sentiment de l'amour apporte à l'esprit de Faust calme et raffraîchissement. Ce n'est qu'une accalmie dans sa vie intérieure ; les douleurs ne tardent pas à reprendre possession de l'homme en proie aux multiples et irréalisables désirs relevant de l'humaine nature.

La seconde partie, *Gretchen*, est toute blancheur et toute grâce. Car Liszt, contrairement à la conception de Goethe, voit dans Marguerite une pure incarnation de l'amour idéal, une sublime entité. A peine la jeune fille est-elle troublée, un instant, par l'irruption orageuse de la passion de Faust. La sérénité reprend ses droits sur son âme dont la candeur est restée intacte — et le morceau (le plus complet et le plus parfait de l'ouvrage) se termine dans un suave murmure...

Dans la troisième partie, *Méphistofélès*, Liszt a tenté de rendre musicalement l'ironie et le sarcasme de l'être infernal. Il a imprimé à l'orchestre une allure bizarre, usant de la clameur des cuivres, du sifflement des flûtes, du tonnerre des instruments à percussion, faisant un baroque mélange des sonorités, désarticulant les rythmes, se complaisant dans l'étrange. Mais, moins heureux que Berlioz dans sa *Symphonie fantastique*, il ne réussit pas aussi extraordinairement à atteindre le but qu'il s'était fixé. A la fin, ironies et sarcasmes s'étant apaisés, l'esprit du bien l'emporte sur l'esprit du mal. Ainsi que le souhaitait Sainte Thérèse, il est probable que le maudit sera pardonné.

M. Paul Paray, qui comprend, admire et aime Liszt comme un artiste de sa valeur peut comprendre, admirer et chérir un génie, s'est littéralement surpassé pour que l'exécution fût à la hauteur de l'œuvre. Aussi est-on en droit d'affirmer que la *Faust-Symphonie*, fut miraculeusement interprétée ; elle excita un enthousiasme inouï. Nous ne croyons pas que, jusqu'à ce jour, M. Paul Paray ait jamais triomphé avec autant d'éclat et, ajoutons, plus justement.

A. C.

LES ANNALES

Clémenceau et Monet furent liés par la plus étroite amitié. Les *Annales* publient une série de lettres émouvantes adressées de 1911 à 1924 par l'illustre homme d'Etat à l'illustre peintre. Le même numéro contient une remarquable étude : de Georges Suarez sur Clémenceau et le Boulangisme ; les propos libres de Louis Barilhou : « M. André Tardieu se porte bien » ; les étincelantes pages d'Yvonne Sarcey et de Henry Bidou sur les prix de Beauté ; celles de Louis Ronbaud sur le Tribunal de Commerce ; de Villebeuf sur Velasquez ; d'Olympe Gil Bart sur l'exposition de Liège ; la fin des souvenirs de Henri Duvernois ; les entretiens d'André Lang avec Henri Massis, J. de Lacretelle et J. Delteil ; le cinéma, par Bernard Zimmer ; les livres, par Benjamin Crémieux ; le théâtre, par Gérard Bauer, etc. D'admirables documents illustrent ce numéro. Partout en vente : 3 fr.

MAISONS POUR TOUS

La *Revue pratique de l'Habitation et du Foyer*, édition exceptionnelle de *Jardins et Basses-Cours*, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée**Carnets de 5 billets d'aller et retour ordinaires**

Dans le but de donner une nouvelle facilité aux voyageurs appelés à faire fréquemment le trajet entre Paris et certaines localités de la banlieue parisienne et vice versa, la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée vient de mettre en vente, indépendamment des carnets de 10 billets d'aller et retour ordinaires, de toutes classes, déjà en usage, des carnets de 5 billets d'aller et retour, dans chacune des gares ci-après :

Paris, Charenton, Maison-Alfort-Alfortville, Ville-neuve-Saint-Georges, Montgeron-Crosne, Brunoy, Fontainebleau-Avon, Melun, Montereau, Sens, Drameil-Vigneux, Juvisy, Corbeil-Essonnes, Montargis.

Les voyageurs apprécieront certainement cette mesure nouvelle qui en leur donnant le moyen de se munir à l'avance de 5 billets d'aller et retour, les dispensera de passer, à chaque voyage, aux guichets de distribution des billets.

LE PANORAMA(13^e Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc.

Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.

Prix spécial de l'abonnement pour

nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes gratuitement par le "PANORAMA".

A tout abonné qui lui procure UN abonnement, le "PANORAMA" envoie gratuitement et franco de port, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

La Femme élégante à Paris

Edition de luxe genre vrai tailleur pour costumes, robes, manteaux.

Paraissant quatre fois l'an, janvier et mars pour l'été, juillet et septembre pour l'hiver.

Prix de l'abonnement, 40 francs. Prix du numéro, 12 francs.

Pour se le procurer adresser commande à son siège, 28, rue Bergère, Paris, 9^e arrondissement.

LISEZ**JARDINS ET BASSES-COURS**

Le plus de Conseils pratiques

Pour le moins d'Argent dépensé

Un an, 24 numéros : 10 francs seulement.

Envoi gratuit des notices explicatives.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, PARIS (6^e)

ATELIER DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Serrurerie - Ferronnerie

SOUDURE AUTOGÈNE

Antoine MUSSO

3. Boulevard du Midi - MONTE-CARLO

Téléphone 3-33

**Minerva****Sixième Année**

Le plus grand Hebdomadaire
Féminin paraissant en France

Entièrement tiré en Héliogravure, "MINERVA" donne chaque semaine une documentation complète sur la *Mode du Jour*. Tenu au courant du mouvement *Littéraire, Artistique et Théâtral*, accordant une place importante au *Cinéma*, possédant une *Page Financière*, une *Page Politique*, ainsi qu'une *Page de Puériculture*, "MINERVA" rencontre auprès de toutes les femmes intelligentes — un succès sans précédent.

Son Prix Littéraire Annuel
Son Concours de Bébés Annuel
Ainsi que ses Nombreux Concours

Le Numéro : 1 fr.

(Spécimen gratuit sur demande)

55, Avenue Hoche -- Paris

F. FOUSSARIGUES
Directeur général

POUR LOUER OU ACHETER

Immeubles, villas, appartements, terrains, propriétés

TOUS FONDS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL

AGENCE MARCHETTI 33^e ANNÉE

20, Rue Caroline - MONACO - Tél. 4-78

L'ARGUS DE LA PRESSE « voit tout » fondé en 1879, les plus anciens Bureaux d'articles de Presse, 37, rue Bergère, Paris, lit et dépouille plus de 20.000 journaux et revues dans le monde entier

L'Argus, édite l'Argus de l'Officiel, lequel contient tous les votes des hommes politiques.

L'Argus recherche les articles passés, présents et futurs.

L'Argus se charge de toutes les publicités en France et à l'Étranger.

MONTE-CARLO

SAISON D'HIVER
15 Novembre - 15 Mai

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

22 Courts de Tennis, et de Squash Racquets

:: :: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPIQUE

Avec les derniers perfectionnements

ÉLECTRICITÉ**G. BARBEY****MONTE-CARLO****APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES**
CHAUFFAGE CENTRAL**H. CHOINIÈRE**

18, B^d DES MOULINS - MONTE-CARLO

ÉTUDES -- PLANS -- DEVIS

TÉLÉPHONE : 0-08

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR**Titres frappés d'opposition.**

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 1^{er} février 1929. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 031210.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 août 1929. Treize Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 33039 à 33043 inclus, 43982 à 43989 inclus.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 23 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 43069.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 7 janvier 1930. Quinze Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 684, 4126, 4208, 6671, 6859, 14451, 24953, 30144, 33429 34606, 39840, 41234, 42034, 43575, 46853.

Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 22 janvier 1930. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 53827.

Titres frappés de déchéance

Du 28 novembre 1929. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant le numéro 43069.

Le Gérant : Charles MARTINI.

Imprimerie de Monaco. — 1930.

MACHINES A ÉCRIRE

Underwood - Royal - Remington

MACHINES A ÉCRIRE

Vendues au Meilleur Prix avec Garantie

par NICE-COPIES. 7, Rue Chauvain -- Téléphone : 49-66